Quelques mots sur les causes de dégradence des forêts communales de la Gruyère (Canton de Fribourg) avec quelques moyens proposés pour y remédier insensiblement

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Forst-Journal**

Band (Jahr): **3 (1852)**

Heft 3

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-673248

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Schweizerisches

Forst-Journal,

herausgegeben

vom

schweizerischen Forstverein

unter der Redaktion

des

Forstverwalters Walo v. Greyerz.

III. Jahrgang. № 3. März 1852.

Das Forst-Journal erscheint monatlich, im Durchschnitt 1 Bogen stark in der Stämpflischen Buchdruckerei in Bern, zum Preise von 2 Fr. 50 Rp. neue Währung franko Schweizergebiet. Alle Postämter werden in den Stand gesetzt, das Journal zu diesem Preise zu liefern.

QUELQUES MOTS

SUR

les causes de dégradence des forêts communales de la Gruyère (Canton de Fribourg) avec quelques moyens proposés pour y remédier insensiblement.

Le District de la Gruyère, composé de 40 Communes est celui qui, du Canton de Fribourg, renferme les plus hautes sommités, où la végétation est la plus variable; toutes les zônes alpestres s'y trouvent et les produits nombreux et variés qui en découlent sont très-recherchés.

La Gruyère a été riche en belles forêts; il n'y a pas plus de 30 ans qu'elle voyait encore sur les flancs de ses nombreuses montagnes escarpées le sapin majestueux, constituant des forêts antiques et presque vierges, préserver ses vallons souvent resserrés de l'influence des avalanches, éboulements, innondations etc.

Depuis environ 30 années, la hache du bûcheron à pénétré rapidement dans l'intérieur de ces forêts, car les bois avaient acquis en peu de temps une valeur considérable. Ces vastes forêts, placées dans toutes les expositions et situations, où l'homme ne pouvait souvent qu'avec peine les atteindre, ont été généralement détruites.

Il n'y a plus que par ci et par là quelques restes de ces forêts antiques, qui dénotent encore de la grandeur des arbres qui les composaient et de la qualité de leur bois qui est devenu si recherché.

Quelques milles poses de ces forêts ont été, pendant ce court espace de temps, livrées à l'exploitation, sans avoir égard à leur position et aux dangers que des coupes mal ordonnées peuvent occasionner, surtout dans ces montagnes, qui renferment beaucoup de pentes escarpées, abruptes et souvent peu de sol.

Généralement les coupes rases ont été préférées et exécutées sans aucun ménagement pour les jeunes recrus qui pouvaient s'y trouver, et qui dans beaucoup de localités existaient réellement. Le peuplement n'étant pas très complet, a dans les versants rapides, favorisé le développement de ces recrus, que la lumière pouvait encore atteindre. — Cependant ces recrus maltraités renfermaient encore quelques plants que l'abri de ceux qui les environnaient et la vigueur du sol auraient pu conserver et faire prospérer pour le rétablissement de la forêt. Presque généralement ces coupes inconsidérées, mal dirigées, se seraient repeuplées insensiblement sous l'ombre de quelques baliveaux épais, que la hache du bûcheron et l'exploitation avaient préservés; un sol riche en humus,

quoique parfois mélangé de beaucoup de rochers, aurait de même en peu de temps favorisé le couvert nouveau qui devait se former, pour sa conservation, si des animaux dévasteurs n'étaient pas venu l'en empêcher. Ces animaux dévasteurs sont les chèvres. Des troupeaux considérables allant toujours en augmentant parcouraient depuis les premiers beaux jours du printemps jusqu'à la neige d'automne, ces coupes fraîchement exploitées, où elles trouvaient une nourriture succulente et abondante dans les jeunes pousses qui se développaient insensiblement. Toutes les années, la même répétition commençait et les plants qui eux-mêmes auraient eu besoin de beaucoup de ménagements, se trouvaient, sans beaucoup d'efforts et de déchirures, obligés de mourir. L'on voit dans beaucoup de localités, ces jeunes arbres, montrant encore quelques feuilles épaisses, dédaignées par les chèvres, semblables à des arbustes mourants.

Sans ces animaux destructeurs, les grands et nombreux versants déboisés de la Gruyère présenteraient presque partout un repeuplement assez complet qui, par la suite au moins, aurait suffi à former de nouvelles forêts et rendu ainsi les dégâts causés par ces exploitations sans bornes moins considérables. L'aspect actuel de ces versants est bien différent de celui qu'il aurait dû présenter ; au lieu d'y voir une couleur verte prononcée, l'œil n'y trouve presque plus que la couleur jeaunâtre des terres éboulées ou lavées, et la blancheur des rochers mis à nu. Quelques brins d'herbe et quelques arbustes recouvrent par ci et par là ces terrains perdus à jamais pour la culture. Les parties, où l'action des pluies n'a pas enlevé au sol sa richesse, n'ont pas un aspect bien plus rassurant; ces quelques sapins épars qui s'y trouvent ressemblent à ceux que le ciseaux du jardinier a tondus jusqu'à une hauteur de 6 à 7 pieds.

Les innondations assez répétées qui ont eu lieu dans ces dernières années, les désastres causés par elles, les

éboulements nombreux etc., font cependant comprendre au peuple Gruyèrien quel est le résultat de leur esprit destructeur; il reconnaît maintenant ses abus, mais il est trop tard.

Quoique les chèvres aient été, pour une grande partie, la cause de cette dégradence des forêts, il ne devient cependant pas possible de les en extirper complètement. La quantité de familles pauvres des montagnes, qui se nourrissent pendant toute l'année en bonne partie avec le lait de la chèvre, seraient privées d'un aliment sain et peu coûteux, le seul abondant dans la montagne. Il faut que le riche qui a du bétail fasse un petit sacrifice, qu'il cède sa place au pauvre et que celui-ci se résigne à observer les conditions imposées, c'est-à-dire à en diminuer le nombre et à les surveiller dans les parties qui sont désignées à cet effet comme les moins dommageables.

Si ces coupes dévastrices des dernières années et les chèvres sont la cause d'une dilapidation générale des forêts dans quelques communes, il est encore d'autres causes qui ont contribué assez fortement à des exploitations désastreuses et à des coupes exagérées.

Je dirai un petit mot des concessions en bois que faisaient les communes à leurs communiens pour bâtir. Il y a très peu d'années, celui qui désirait construire une maison pouvait, dans quelques communes, aller choisir dans les forêts un nombre considérable de plantes, quelquefois au-delà de 100, sans s'inquiéter des dommages que ces éclaircis irréguliers pourraient occasionner à la forêt. Des clairières considérables se formaient sur toute leur étendue, le vent et la neige y trouvaient des éléments et la police était complètement de côté.

Le code forestier a mis fin à ces abus.

La distribution des *bûches* communales (bois partagé annuellement entre les communiens) a contribué très fortement à surpasser le rapport des forêts et a mis quelques communes dans un état fâcheux sous le rapport du bois.

Rarement, dans ces distributions, l'on pensait à l'avenir, au besoin des familles pour les temps prochains; au contraire, un plaisir était celui de se dire : ma portion est plus forte que la tienne. C'était bien rare de voir les préposés des communes s'opposer à ces dilapidations qui ont dépourvu leurs forêts de bois exploitables.

Un jardinage irrégulier, la dissémination et une mauvaise assiette des coupes annuelles ont influé beaucoup sur la destruction des forêts en les exposant à la neige, aux vents, et aux enlèvemens de bois.

Le parcours du bétail a été, dans certaines localités, un empêchement pour le repeuplement; mais dans d'autres il n'a eu aucune mauvaise influence, au contraire, en détruisant l'herbe souvent considérable qui se trouvait dans les coupes il a facilité les semis naturels.

Le code forestier fribourgeois de 1850 a prévenu tous ces abus, il a mis des limites à ces dégradations en prenant des mesures sévères et en nommant des employés chargés de son exécution.

Il ne faut cependant pas se dissimuler, la position des forestiers fribourgeois devient très difficile, lorsqu'il s'agit d'introduire brusquement dans un pays un mode de procéder complètement contraire aux idées et aux vues de la généralité des personnes, lorsqu'il s'agit de combattre des préjugés invétérées, complètement contre les usages actuels.

La généralité des habitans comprend la nécessité d'une partie des réformes demandées, mais se trouvant attaquées par leur exécution, elles reculent toujours et ne se prêtent qu'avec bien peu de volonté à l'exécution des améliorations demandées.

La réduction des coupes annuelles, très fortes dans beaucoup de communes, quoique sentie souvent par les communiens, fait opposer une résistance aux autres améliorations. L'idée des cultures paraît encore à leurs yeux comme une absurdité et ce n'est qu'avec peine et au

moyen d'exemples qu'on est parvenu à leur faire voir dans les forêts cantonales, que les éclaircis ont pu être mises en avant.

Il devient nécessaire que le forestier qui est placé dans ces localités agisse avec beaucoup de discernement, se fasse aimer des populations en vivant et s'égayant avec elles; en leur démontrant l'utilité des réformes demandées; en leur faisant voir par de petits essais peu coûteux que ce qu'ils croient impossible est possible. Il faudra, autant que possible, remplacer par le produit des éclaircis, une partie de la diminution des coupes annuelles, régulariser celles-ci, introduire un système régulier de jardinage dans les montagnes, agir avec beaucoup de précautions avec les cultures, car si la réussite n'est pas immédiate et certaine il y aura découragement, éviter de faire de trop grands frais sans pouvoir les couvrir par un nouveau revenu des forêts.

La réussite de toutes les réformes projetées dépendra beaucoup des connaissances et de l'activité des garde-forestiers, ceux-ci doivent d'abord avoir un traitement convenable, proportionnel aux difficultés de la surveillance, aux travaux plus ou moins pénibles et difficiles à exécuter, etc. Une instruction conforme aux opérations qui devront se faire dans les forêts soumises à leur garde devra leur être donnée et le forestier-chef doit lui-même, autant que possible, assister aux travaux les plus importants dans son arrondissement.

Korrespondenz aus dem Kanton Thurgau.

Nach dem nunmehr das schweizerische Forstjournal durch Ihre sehr verdankenswerthen Bestrebungen bei Behörden und Privaten in den verschiedenen Kantonen Aufnahme findet, so